

ASSOCIATION

Mise à jour des membres dans Footclubs

En début de saison, tout club souhaitant effectuer la saisie d'une demande de licence sur Footclubs doit impérativement valider la constitution de son bureau.

⇒ **ETAPE N°1 :**

visualiser les membres en se connectant à Footclubs – onglet « organisation » puis « membres du club »

Il faut impérativement que les titres suivants : Président – Trésorier – Secrétaire général et Correspondant soient renseignés et qu'ils aient une adresse électronique saisie.

S'il manque un seul de ces titres, le club ne peut procéder à la saisie des licences et il faut alors créer le membre défaillant.

⇒ **ETAPE N°2 :**

créer un nouveau membre

Il faut sélectionner le titre du membre nouveau à saisir et renseigner sa date de prise de fonction ainsi que le numéro de la personne s'il est connu.

Attention : un message vous précise que si la fonction existe déjà, celle-ci sera mise à jour

⇒ **ETAPE N°3 :**

renseigner obligatoirement l'adresse mail du membre

Il est obligatoire de renseigner la partie « Contact » notamment au niveau de l'adresse électronique du membre.

⇒ **ETAPE N°4 :**

solliciter une demande de licence pour les dirigeants membres du bureau

Après la validation du bureau, il est impératif de faire une demande de licence pour chacun des membres du bureau afin d'être en conformité avec les Règlements de la LFPL (Article 30).